

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1547
1 Juillet 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL LE 30 JUIN 1950 PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA THAILANDE, AU SUJET DES RESOLUTIONS
ADOPTEES LES 25 ET 27 JUIN 1950 PAR LE CONSEIL DE SECURITE

J'AI L'HONNEUR D'ACCUSER RECEPTION DES TELEGRAMMES 64, 65 ET 66 PAR LESQUELS
VOUS M'AVEZ COMMUNIQUE LES RESOLUTIONS QUE LE CONSEIL DE SECURITE A ADOPTEES
AU SUJET DE LA SITUATION EN COREE. MON GOUVERNEMENT SUIST AVEC UNE VIVE
INQUIETUDE LES EVENEMENTS QUI SE DEROULENT DANS CE PAYS ET CONDAMNE SOIENNELLE-
MENT L'USAGE DE LA FORCE ET L'AGRESSION CONTRE LA JEUNE REPUBLIQUE. CETTE
RUPTURE DE LA PAIX, DEFIAUX ORDRES RENOUVELES DU CONSEIL ET ABSOLUMENT
CONTRAIRE AUX DISPOSITIONS DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES, NE PEUT ET NE DOIT
ETRE TOLEREE. EN CONSEQUENCE, LE GOUVERNEMENT THAILANDAIS APPROUVE ENTIEREMENT
LES DECISIONS DU CONSEIL. IL EST PRET A APPUYER TOUTE MEASURE QUE POURRAIENT
PRENDRE LES NATIONS UNIES ET A EXAMINER ET FOURNIR A LA REPUBLIQUE DE COREE
L'AIDE QUE SES MOYENS LUI PERMETTRAIENT D'APPORTER. A CET EGARD LA THAILANDE,
PAYS AGRICOLE, SERA HEUREUSE, EN CAS DE BESOIN, DE FOURNIR IMMEDIATEMENT A LA
REPUBLIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES, NOTAMMENT DU RIZ.

VARAKAN BANCHA, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE THAILANDE

